

L'an deux mille vingt-et-un et le treize avril à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.

Absentes excusées : THIBAULT Céline, CONVERSEL Félicie

Le compte-rendu de la réunion du 8 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

I - INFORMATIONS DIVERSES

1. Communauté des Communes Chalosse Tursan (C.C.C.T.)

- o Modification des statuts. Le 6 avril dernier, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Chalosse Tursan a proposé, parmi les compétences facultatives, la modification suivante : « création et gestion de maisons de services au public ». Il nous est proposé, dans les 3 mois, d'approuver cette modification. En plus de l'Espace France Services (postal) en fonction à Geaune, cet autre projet sur Hagetmau complètera bien l'offre pour l'ensemble de notre territoire, sachant que la partie nord de la communauté se trouve à proximité de Mont-de-Marsan. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette modification de statuts.

2. S.I.V.U.

- o Lors du Comité syndical du 18 mars, les comptes 2020 et le budget 2021 ont été adoptés. Les déficits cumulés ont été résorbés et le budget 2021 intègre une baisse de la participation des communes (- 12 000 € environ).
- o La dérogation pour un retour à la semaine des 4 jours a été accordée.
- o Au vu de la fréquentation actuelle du Centre de Loisirs de Geaune et par mesure d'économie, la Communauté de Communes Chalosse Tursan a décidé de réduire l'encadrement d'une part et, d'autre part, de ne plus assurer la compétence jeunesse, se contentant de la petite enfance et de l'enfance (0 à 11 ans). Ainsi, les trois agents du SIVU qui étaient mis à disposition de la C.C.C.T. pour intervenir lors des mercredis et des vacances ne le seront plus à compter d'avril 2021 (soit environ 1 184 heures par an). Inversement, il en sera de même pour l'agent de la C.C.C.T. qui était mise à disposition du S.I.V.U. (328 h par an). Tous les agents du S.I.V.U. ont été réunis le 8 avril dernier afin de commencer à réfléchir sur leurs emplois du temps à partir de septembre 2021 par rapport à cette fin de mises à disposition et ce retour à la semaine à quatre jours. Il leur a été notifié que, par mesure d'équité de traitement, aucun d'entre eux ne perdrait une heure donc pas de baisse de salaire. Plusieurs pistes ont été avancées : piscine (surveillance et accueil), actions jeunesse portées par le S.I.V.U., aide pour la classe de gascon,... Tout cela sera complété et affiné d'ici la fin de l'année scolaire.

- 3. Petites Villes de Demain. Après avoir été retenu dans le programme « **Petites Villes de Demain** » (P.V.D.), il nous est proposé de signer la convention d'adhésion (que tous les conseillers ont pu lire) et, dans les 18 mois, la convention cadre qui vaudra **Opération de Revitalisation Territoriale** (O.R.T.) avec des moyens supplémentaires. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- 4. Piscine. Il a été décidé de rouvrir la piscine en juillet et

août et, éventuellement, début septembre, si les professeurs d'éducation physique du Collège en font la demande. N'ayant aucune visibilité sur ce que seront les protocoles sanitaires en juin, nous avons donc préféré différer cette ouverture d'un mois.

II - PERSONNEL

Compte Epargne Temps. Après avis du Comité Technique du Centre de Gestion des Landes réuni le 8 mars 2021, il est proposé au conseil municipal de mettre en place ce Compte Epargne Temps dans les conditions explicitées lors de la réunion du 8 février 2021. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

III - BUDGET 2021

Tout d'abord, Monsieur le Maire a rappelé que ce budget devait être un outil au service de notre volonté, de notre ambition raisonnable et raisonnée, d'œuvrer pour un « développement harmonieux de notre commune grâce à une vision globale et une démarche participative ». Le programme électoral que nous avons élaboré tous ensemble et qui s'inspire bien sûr en grande partie du Plan de Référence doit être notre feuille de route, notre fil conducteur. Le programme « Petites Villes de Demain », dont nous sommes lauréats, va également nous y aider.

1. Taux Taxe Foncière propriétés bâties et non bâties.

Les deux seuls leviers fiscaux à la disposition des communes sont désormais la Taxe Foncière propriétés bâties (TFPB) et la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), la part départementale de la TFPB étant ajoutée à la part communale pour compenser la disparition de la Taxe d'Habitation (TH) à laquelle s'ajoute un complément de l'Etat afin d'assurer la compensation totale.

Monsieur le Maire présente l'hypothèse 1, à savoir, à taux constants :

- TFPB : 32,97 %
- TFPNB : 49,27 %

Soit un produit de 259 856 €.

Au vu de la capacité d'autofinancement nette (recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement et remboursement d'emprunts) qui est trop faible, voire négative depuis 4 ans, ce qui est lié, non pas à une inflation des dépenses mais simplement à une baisse importante des recettes (dotations de l'Etat : - 40 000 € sur 5 ans et effet Covid en 2020 : - 20 000 €), Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux.

Il rappelle que ses diverses équipes municipales n'ont pas abusé de ce levier, la dernière augmentation de la TFPB remontant à 2010 !

Par contre, une augmentation lui semble incontournable car autrement, nous devons puiser dans l'épargne pour assurer le fonctionnement. Il propose 2 hypothèses :

- Hypothèse 2 :
 - o TFPB : 35,00 %
 - o TFPNB : 51,30 %Soit un produit de 274 040,40 €
- Hypothèse 3 :
 - o TFPB : 35,47 %

o TFPNB : 51,77 %

Soit un produit de 277 324,29 €.

Après un tour de table et des échanges très intéressants, il est procédé au vote.

- Hypothèse 1 : 2 voix pour,
- Hypothèse 2 : 7 voix pour,
- Hypothèse 3 : 4 voix pour.

Les taux retenus sont donc :

- TFPB : 35,00 %
- TFPNB : 51,30 %

Pour une recette attendue de 274 040,40 €.

2. Subventions aux associations.

Après présentation du détail proposé par la commission des finances pour chaque association, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition ; le montant total des subventions s'élève à 10 201 €. Gilles COUTURE ne participe pas au vote pour l'attribution à l'ACLET Judo et Gym-Yoga, car il est membre du conseil d'administration de l'ACLET.

3. Budget primitif 2021.

Le budget bâti sur l'hypothèse 2 est présenté. Il est précisé qu'au vu des contraintes budgétaires et surtout des actions prioritaires de notre feuille de route issues, en grande partie, du Plan de Référence, le projet « local chasse-boulodrome » est annulé et sera réétudié pour une réalisation probable à partir de 2023.

- Il présente un équilibre dépenses-recettes :

- o Fonctionnement : 899 399,10 €
- o Investissement : 495 696,00 €.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

IV - ADOPTION DE LA MOTION FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDANTES ET REGIES (FNCCR)

Le projet de restructuration d'EDF, baptisé « Hercule », doit conduire à la création de trois entités distinctes. Parmi ces trois entités, EDF « Vert » regrouperait les activités commerciales du groupe, celles d'Enedis et les énergies renouvelables. Si la recherche de solutions pour accompagner EDF dans sa mutation face aux défis de l'avenir est légitime, l'ouverture d'EDF vert à un actionnariat privé massif pourrait casser la dynamique d'investissement d'Enedis, affecter la qualité des services publics de distribution qui lui sont confiés par les collectivités locales concédantes, et conduire à un renchérissement du prix de l'électricité pour financer les versements de dividendes aux nouveaux actionnaires privés, pénalisant les consommateurs, déjà massivement confrontés à de graves difficultés.

En tout état de cause, le SYDEC déplore l'absence totale d'information des territoires, et a fortiori de concertation avec eux, en premier lieu avec les autorités organisatrices de la distribution d'électricité, pourtant propriétaires des réseaux.

Le 20 janvier 2021, les élus du conseil d'administration de la FNCCR, dont le SYDEC est un membre historique, ont adopté une motion visant à alerter le Gouvernement quant à leurs inquiétudes, dans un contexte où la distribution d'électricité

n'a jamais été aussi déterminante pour assurer la pleine relance économique et s'engager collectivement dans la transition énergétique.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter la même motion. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, il vote cette motion.

V - CESSION GRATUITE D'UNE PARCELLE A LA COMMUNE

Mr le Maire présente au conseil municipal un document d'arpentage portant le numéro 110-000-AB-0146_DA. Il concerne la bordure d'un terrain situé à l'angle de la rue Montmartre et de l'allée du Vert Galant cadastrée AB670 d'une contenance de 1a et 18ca. Actuellement, elle fait partie de l'emprise de l'allée du Vert Galant. Elle appartient à Mr SAUGUET Patrick qui accepte de la céder à titre gratuit à la commune. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la cession de cette parcelle à la commune, en remercie le donateur et décide de la déplacer dans le domaine public de la commune.

VI - VENTE DU MINIBUS

Mr le Maire rappelle au conseil municipal sa décision, en date du 3 décembre 2020 de vendre le minibus Renault Trafic de la commune et de le proposer prioritairement aux associations locales. Aucune association n'a manifesté le souhait d'en faire l'acquisition. En conséquence, le conseil municipal décide de le mettre en vente auprès du grand public au prix de 6 500 €.

VII - TOUR DES COMMISSIONS

Au vu des différents dossiers à traiter, les réunions suivantes sont programmées :

- Commission « bâti et non bâti » : mercredi 21 avril à 19h00,
- Commission « action sociale-jeunesse » : jeudi 29 avril à 19h00,
- Commission « développement durable » : mercredi 5 mai à 19h00,
- Commission « actions économiques » : lundi 31 mai à 19h00.

VIII - DIVERS

1. Paysage et cadre de vie. La commission départementale « Paysage et Cadre de Vie » dont le rôle est de donner des conseils aux collectivités sur la mise en valeur de leur cadre de vie (fleurissement, végétalisation, paysages,...) passera en décembre/janvier, notamment pour apporter son éclairage sur notre projet « Chemin de la Vigne ».

2. Trophées du SIETOM de Chalosse. Le SIETOM lance un concours pour mobiliser le plus grand nombre autour de la gestion des déchets. Il se décline sous 3 actions :

- La réduction des déchets,
- Le tri des déchets,
- La communication.

La commission « développement durable » s'occupera de ce dossier.

3. Elections régionales et départementales. Elles auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

La séance est levée à 21h30.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

LACOSTE Gilles

FLOUS Pierre

ARRAGON Dominique

DUFAU Sandrine

SERRES Frédéric

BAILLET Jean-Michel

DARZACQ Christophe

LOCHE Benoît

PLAÏNO David

SALLET Marie

CUPILLARD Hélène

THIBAUT Céline Excusée

DATOLA Murielle

CONVERSET Félicie Excusée